

Création de l'État de la Diaspora africaine

Retour sur un projet révolutionnaire critiqué en diaspora

Justin M. Ndandu²

Mots-clés : Diaspora, Etat, africaine, union, politique

Le 24 octobre 2019 a eu lieu à Paris le lancement de l'État de la Diaspora africaine, reconnu par l'Union Africaine. Son objectif : donner une force politique aux personnes d'ascendance africaine éparpillées à travers le monde et favoriser une politique d'unité de la diaspora. La sixième région africaine, la diaspora, deviendrait par ce fait une réalité politique. Un projet ambitieux mais dont la politique de communication ne semble pas être en phase avec la communauté diasporique, et surtout à la hauteur de la portée révolutionnaire du projet.

Création et lancement de l'État de la Diaspora africaine : contestations et frictions

L'État de la Diaspora africaine, volonté exprimée par l'Union Africaine, anciennement Organisation de l'unité africaine, de réunifier les Noir.e.s disséminé.e.s à travers le monde, a connu une entrée en matière mouvementée. Lors de son lancement, le 24 octobre 2019 à Paris³, il est apparu que rien ne sera facile dans la mise en place des structures de ce nouvel État. Des groupes et associations diverses dont la Ligue de la défense noire africaine (LDNA) ou des organisations de femmes ont été particulièrement critiques. Pour la LDNA, la présence inopportune des Nord-Africains dans l'État de la diaspora africaine pose problème compte tenu de la négrophobie structurelle des communautés nord-africaines qui, affirme son porte-parole, monsieur Egountchi, ne se reconnaissent pas comme des Africain.e.s. D'autres personnes parlant « *au nom de la diaspora* » ont contesté la nomination du Premier ministre actuel, Louis-Georges Tin, dont ils ont remis en cause la légitimité et contesté la validité du mandat. Frictions, contestations en tous genres ont fini par installer un malaise et créer un certain chaos, non sans conforter les craintes de certains, l'amusement pour d'autres, face à l'incapacité supposée notoire de la communauté noire africaine à s'unir et à penser une organisation commune de façon rationnelle et apaisée. Et le fait est que ce projet, le premier conçu et voulu par les dirigeants africains, ayant l'ambition de réunir les Noir.e.s

¹ Bamko-Cran est une association dirigée par des femmes afrodescendantes vivant en Belgique. Elles abordent des sujets liés au genre et au racisme. Plus d'informations sur www.bamko.org

² Volontaire Bamko

3

Trouillard, S. La diaspora africaine, un nouvel État ?, France 24, 16 octobre 2019, <https://www.france24.com/fr/20191016-diaspora-africaine-etat-union-louis-georges-tin-citoyennete-gouvernement>

éparpillés à travers le monde⁴, s'il enchante et donne espoir aux un.e.s, butte contre différents agendas politiques voire contre les ambitions individuelles et collectives de certain.e.s. Une cacophonie qui risque, au mieux la disqualification auprès d'observateurs et de partenaires plus ou moins bienveillants, au pire la mise en échec du projet politique lui-même.

Rappel historique

Depuis 2003 l'Union Africaine (anciennement Organisation de l'Unité Africaine fondée en 1963) a intégré dans ses statuts une sixième Région (l'Afrique compte cinq régions : Nord, Sud, Est, Ouest, Centre), celle de la diaspora africaine. En décembre 2014, Louis-Georges Tin était désigné Premier ministre et mandaté pour mettre en place les institutions de l'État de la Diaspora africaine, et ainsi donner corps à un projet ambitieux, potentiellement révolutionnaire et d'une extrême complexité compte tenu du pluralisme inhérent à cette « diaspora », mais également des contentieux historiques ou politiques internes.

En effet, en décembre 2014, le président de l'Union Africaine de l'époque, le Mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz, mandatait Louis-Georges Tin, alors président du CRAN (Fédération des Afrodescendants de France), pour mettre en place les institutions de l'État de la Diaspora africaine, pour enfin donner corps à ce projet repris en 2003 dans les statuts de l'Union Africaine. Avec le soutien et le support de Sa Majesté Tchiffy Zié, secrétaire général du Forum des Rois et Leaders traditionnels d'Afrique, Louis-Georges Tin avait donc constitué un premier gouvernement et mis en place des projets de développement. L'ensemble de la démarche avait été validée par le Président de l'Union Africaine de l'époque et chef de l'État mauritanien, Mohamed Ould Abdel Aziz, qui avait invité Sa Majesté Tchiffy Zié et le Premier Ministre Louis-Georges Tin, à officialiser l'État de la Diaspora africaine lors du Sommet de l'Union Africaine tenu en Mauritanie. A cette occasion, Sa Majesté Tchiffy Zie, le Premier ministre Louis-Georges Tin et Nadine Diatta, ministre de l'État de la Diaspora africaine chargée de la Coopération internationale, avaient organisé une conférence de presse pour rappeler que la diaspora africaine rassemble environ 350 millions de personnes à travers le monde.

Il avait été souligné le pouvoir politique, économique, culturel, potentiellement considérable qui pourrait être celui de cette diaspora, pour elle-même et pour l'Afrique, dès lors qu'elle se sera structurée. Cet État de la Diaspora africaine était aussi pensé comme un instrument politique qui permettra de relier la diaspora au continent autour de projets spécifiques, notamment la restitution des Biens africains, le satellite panafricain, la banque de la diaspora, l'agence internationale pour les stages, la sécurité sociale panafricaine, les Jeux panafricains, etc.

Cependant, la mise sur pied d'un gouvernement a posé avec acuité la question de la représentativité et de la légitimité du processus de désignation. Qu'est-ce que cet État ? Pourquoi ces personnes-là et pas d'autres ? Pourquoi, en tant qu'associations, entrepreneurs ou artistes, ne nous a-t-on pas consultés alors que l'État en gestation va parler en notre nom ? Autant de questions qui animent les milieux diasporiques, du moins certains. Mais on doute que ces questions auraient trouvé un

⁴ Adi H. 2003. *Pan-African History: Political Figures from Africa and the Diaspora since 1787*, Routledge; Gilroy, P. 2010. *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Amsterdam Editions, coll. « Atlantique noir », 2010, 333 p., EAN : 9782354800338 ; Chivaillon C. 2004. *La diaspora noire des Amériques. Expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris, Éditions du CNRS (Collection Espaces et Milieux), 2004, 258 p. ISBN : 2271062721

débouché rapide, voire un débouché tout court si elles avaient été soumises à l'examen. On peut toujours se poser la question : aurait-on pu organiser une démocratie représentative en l'absence de moyens matériels, financiers et de possibilité de rémunération ?

Une chose est certaine, en contournant les règles de la démocratie représentative, les représentants de l'UA et de l'État de la Diaspora africaine semblent avoir tendu le bâton pour se faire battre ? Qu'en disent-ils ? Difficile d'obtenir des réponses. Le débat ne semble pas avoir eu lieu. Retour sur les critiques exprimées.

Les jeunes (Ligue de la défense noire africaine) se disent marginalisé(e)s et critiquent la présence des Maghrébins

« *On veut que la nouvelle génération soit intégrée dans ce qu'ils sont en train de faire. Si ce n'est pas fait, la nouvelle génération reviendra à eux et ça se passera toujours de cette façon* », avait tonné, le porte-parole de la Ligue de la défense noire africaine (LDNA), monsieur Egountchi, comme mise en garde et pour rappeler la confusion et le chaos créés par eux notamment, lors du lancement officiel. Monsieur Egountchi ne s'est pas arrêté en si bon chemin, il a aussi fustigé la présence des Maghrébins ou Nord-Africains qu'il a jugé incongrue. Il reproche à ces continentaux du Nord leur refus de se reconnaître comme Africain(e)s et d'être donc assimilés aux Africains, c'est-à-dire aux Noir.e.s ou Subsahariens. D'autres membres de « la Ligue de défense noire africaine » présents à la cérémonie du lancement ont dénoncé vaille que vaille le traitement structurellement dégradant et raciste (négrophobie) infligé aux Noir.e.s dans les États du Maghreb, mais également en diaspora, et plus particulièrement en Europe. Pour ces raisons qui empêcheraient toute mixité et l'absence d'objectifs communs, les jeunes de « la Ligue de défense noire africaine » estiment qu'il est contre-productif de vouloir intégrer des gens qui renient leur appartenance à l'Afrique et refusent l'en-commun avec celles et ceux qu'ils nomment « Africain(e)s ».

Dans la même veine, monsieur Dreyfus Louyebo (universitaire et membre de la Fédération des travailleurs de France et d'Europe) à la tête d'un autre groupe de contestataires a remis en cause la réalité même de la structure « État de la Diaspora africaine » : « *Cette initiative est une imposture. On ne crée pas un État comme ça. On ne se lève pas un bon matin pour dire on va créer un État. Il y a le droit international. La création d'un État doit obéir à un certain nombre de lois* ». Le ton de ce que va sans doute vivre l'État de la Diaspora africaine était donné. Ainsi donc, le 24 octobre 2019, lors de son lancement officiel, l'assistance a eu droit à une scène qui marquera longtemps les esprits présents dans la salle. A peine le porte-parole de l'État de la Diaspora africaine avait-il pris la parole qu'un groupe de contestataires avec à sa tête monsieur Dreyfus Louyebo est monté sur le podium pour lui couper la parole et lui arracher le micro. Au vu de la manière dont les protestataires ont mené l'action de contestation, le groupe était bien préparé : remise en cause de la validité de l'État de la Diaspora africaine, contestation de la procédure ayant conduit à la mise en place de l'équipe dirigeante, refus catégorique de reconnaître la légitimité de Louis-Georges Tin au titre de Premier ministre, désigné pour organiser la mise en place des structures du nouvel État, etc.

Pourtant Louis-Georges Tin a bien été investi par l'Union Africaine lors du sommet de cette organisation continentale en 2014 à Nouakchott en Mauritanie. Sommet au cours duquel a été officiellement lancé le processus de concrétisation de l'État de la Diaspora africaine. Pour celles et ceux qui suivent ce dossier, c'est depuis 2003 que l'ambitieux projet a été initié par l'Union Africaine et intégré dans ses Statuts. Alors, ignorance coupable, ambitions mal gérées, mauvaise

foi, reformulation d'un différentiel politique, opposition à l'Union Africaine elle-même ? Quelle a donc été la politique de communication de l'UA et de l'État de la Diaspora africaine ?

L'UA et l'État de la Diaspora Africaine : l'amateurisme d'une politique de communication

Dans une carte blanche parue le 22 octobre 2019, Said Bouamama, sociologue, (Front Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires -FUIQP-), Amzat Boukari-Yabara, historien, (Ligue Panafricaine – UMOJA) et Mireille Fanon-Mendes-France, juriste, (Fondation Frantz Fanon), ont dénoncé quant à eux, un coup d'État :

« Si l'Acte Constitutif de l'Union Africaine encourage la Diaspora à prendre des initiatives, la création d'un tel « État » au nom de plusieurs centaines de millions de personnes sans un vote et une résolution claire de l'UA ne constitue qu'un coup d'état, un acte parfaitement colonial qui ne saurait être confondu avec les efforts menés au nom du panafricanisme. »⁵

Une rapide recherche dans la presse numérique et écrite permet de dresser le constat de l'absence d'une véritable politique de communication. Quelle structure et quelle stratégie de communication, le Premier ministre mandaté, Louis-Georges Tin, avait-il mises en place, depuis sa désignation par l'UA au sommet de Nouakchott en Mauritanie en 2014, pour informer le peuple diasporique africain éparpillé à travers les cinq continents ? L'une des raisons de la contestation, voire de la remise en cause de l'État de la Diaspora africaine, est précisément l'absence de communication et de visibilité de ce qui a été fait en amont. Il est ainsi reproché à l'actuel dirigeant d'avoir travaillé dans l'isolement sans que la diaspora, la concernée, ne soit suffisamment et de façon claire tenue au courant de ce qui se faisait en son nom.

Au mieux trouve-t-on quelques interventions (interviews) dans les médias, une brochure⁶ et quelques rencontres et conférences dont l'information est rarement relayée, et quasiment rien en anglais. La communication a ensuite pris un peu d'ampleur avec la nomination, lors du sommet de l'Union Africaine de décembre 2018 de l'équipe dirigeante du nouvel État, puis avec l'annonce de son lancement officiel le 24 octobre 2019.

Quelques jours avant le lancement officiel, Louis-Georges Tin explique à une journaliste de France 24, les raisons de cette « faible » communication et précise la philosophie et la politique de ce nouvel État dont le siège se trouve à Accompong en Jamaïque:

« C'est le territoire des esclaves marrons qui au XVIII^e siècle a obtenu de la Couronne britannique sa reconnaissance, sa souveraineté et son indépendance. L'Union africaine a jugé qu'il méritait d'être le siège de la diaspora africaine. Mais, nous sommes présents un peu partout dans le monde et donc en capacité de discuter avec tout le monde (...) L'objectif est de renforcer l'Afrique par la diaspora et la diaspora par l'Afrique. Ce gouvernement regroupe une vingtaine de personnes à parité, qui viennent de l'Inde, du Brésil, du Panama, des États-Unis, de France, de Belgique... ».

L'absence de communication est présentée comme un choix politique et stratégique : avoir quelque chose de concret à présenter qui matérialise ce projet :

⁵ UN « ÉTAT DE LA DIASPORA AFRICAINE » ÉNIÈME ENFUMADE AUTOUR DU PANAFRICANISME, 22 octobre 2019, https://fondation-frantzfanon.com/wp-content/uploads/2019/10/Communique%CC%81-_Fanon-Umoja-Fuiqp-sur-Etat-de-la-Diaspora-Africaine-1.pdf

⁶ Etat de la Diaspora Africaine, 24p.

<https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:8KvJHMIwlKoj:https://www.maisondafrique.fr/app/download/16144329096/6e%2BR%25C3%25A9gion.%2BBrochure%2B%2528fr%2529.pdf%3Ft%3D1531403573+&cd=3&hl=fr&ct=clnk&gl=be&client=firefox-b-d>

« *Nous n'avons pas encore communiqué en Europe. C'est l'objet de la rencontre que nous organisons le 24 octobre prochain parce que, précisément, nous ne voulions pas communiquer sur une idée, mais sur des résultats. Tant qu'ils n'étaient pas là, il n'y avait pas lieu d'en parler. Maintenant, c'est le moment de le faire connaître* », précise-t-il aux journalistes de France 24, étonnés qu'un projet d'une telle ampleur soit si peu connu.

Parmi les résultats que l'État a à son actif : « *un Parlement dans toutes les régions du monde et surtout, nous avons un programme. Nous avons d'abord cette carte d'identité que nous lançons. Elle représente la citoyenneté. Nous avons également la banque de l'État de la diaspora africaine, une compagnie aérienne, une chambre de commerce ou encore un programme sur les restitutions et les réparations. Toutes les activités concrètes de cet État permettront d'organiser la coopération internationale à laquelle nous sommes attachés.* »

Il explique que les membres potentiels de cet État sont « *des personnes d'ascendance africaine, soit de la jeune diaspora, c'est-à-dire des personnes qui ont migré depuis une, deux, trois générations maximum, soit de la vieille diaspora, des gens comme moi par exemple, qui suis martiniquais, dont les ancêtres ont été déportés depuis l'Afrique et qui sont malgré tout liés par cet héritage historique. Cela concerne potentiellement 350 millions de personnes à travers le monde. Vous avez 100 millions d'afrodescendants au Brésil et plus de 40 millions aux États-Unis. Toute l'Amérique centrale est également très concernée, ainsi que l'Europe. C'est une population considérable qui pourrait constituer dans quelques années, le troisième pays du monde après la Chine et l'Inde.* »

Cet État enfin, il le présente comme une « *entreprise d'autoréparation. Il y a eu des tragédies par le passé. Nous sommes déjà en train de les réparer par notre action. La création d'un État est quelque chose d'assez rare. Ils sont souvent créés dans la sécession, dans la tragédie ou dans la guerre. Nous, nous naissons d'une volonté de rassemblement, dans la paix et dans un esprit d'ouverture. C'est cela qui fait aussi notre singularité.* »⁷

Conclusion

La stratégie retenue pour limiter les risques de polémiques, voire de conflits sans fin était-elle la bonne ? Au vu de l'ampleur des critiques, on peut se poser la question. En outre les critiques ne portent pas tant sur les choix stratégiques et la politique de l'État que sur le mandat même de Louis-Georges Tin et de la légitimité de cet État de la diaspora africaine.

Alors une question reste en suspens : soit les dirigeant.e.s désigné.e.s n'ont pas fait en amont le travail d'information des masses diasporiques ou ne l'ont pas fait avec rigueur et clairvoyance; soit les contestataires estiment stratégiquement pertinent de régler des différends, réels ou supposés, sur la place publique. De quoi réjouir en tout état de cause les pouvoirs impérialistes qui travaillent depuis des décennies à la division et à l'affaiblissement territorial, politique, économique, sécuritaire et social de l'Afrique et des diasporas.

Les carences et problèmes politiques au sein de l'UA – qui expliquent aussi cette contestation- ne manquent pas, ne serait-ce que l'incapacité politico-militaire à résoudre les conflits intra-africains ou à l'autofinancement.

Cependant, en analysant les critiques de l'État de la Diaspora africaine, il ressort que celles-ci ont peut-être plus à voir avec des enjeux franco-centrés, voire parisiano-centrés. Il est certain que l'État

⁷ Op.cit.

de la Diaspora africaine et l'UA ont fait preuve, et font preuve, d'un amateurisme hors norme en matière d'information et de communication. Malgré les moyens limités de l'Union Africaine, une politique d'information et de communication aurait pu et dû être mise en œuvre pour accompagner et porter ce projet très ambitieux. Le recours à un site Internet multimédias en plusieurs langues, l'utilisation des chaînes de télévision et de radio africaines - qui peuvent être captées sur des bouquets internationaux – ou la mobilisation par l'Union Africaine des médias internationaux (France24, BBC, etc.), auraient été un grand minimum. Cependant, si au siècle de l'information et de la communication tous azimuts, une telle défaillance s'explique très mal, ce n'est peut-être pas une simple « opération de com » qui aurait été, ou serait, nécessaire, mais plutôt une philosophie de communication qui serait à même de répondre à une contradiction : l'aspiration profonde et puissante des Afro-descendant.e.s à l'unité en même temps qu'une irréductible dynamique d'autocontestation et de division.

Références :

- Trouillard, S. La diaspora africaine, un nouvel État ?, France 24, 16 octobre 2019, <https://www.france24.com/fr/20191016-diaspora-africaine-etat-union-louis-georges-tin-citoyennete-gouvernement>
- Adi H. 2003. *Pan-African History: Political Figures from Africa and the Diaspora since 1787*, Routledge; Gilroy, P. 2010. *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Amsterdam Editions, coll. « Atlantique noir », 2010
- 333 p., EAN : 9782354800338 ; Chivaillon C. 2004. *La diaspora noire des Amériques. Expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris, Éditions du CNRS (Collection Espaces et Milieux), 2004, 258 p. ISBN : 2271062721
- Un « état de la diaspora africaine » énième enfumade autour du panafricanisme, 22 octobre 2019, https://fondation-frantzfanon.com/wp-content/uploads/2019/10/Communique%CC%81-_Fanon-Umoja-Fuiqp-sur-Etat-de-la-Diaspora-Africaine-1.pdf
- Etat de la Diaspora Africaine, 24p. <https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:8KvJHMIwlKoj:https://www.maisondafrique.fr/app/download/16144329096/6e%2BR%25C3%25A9gion.%2BBrochure%2B%2528fr%2529.pdf%3Ft%3D1531403573+&cd=3&hl=fr&ct=clnk&gl=be&client=firefox-b-d>

Pour citer cet article : Ndandu M. J. (30.12. 2019) « Création de l'État de la Diaspora africaine », Analyse n°18, Edt. Kwandika de Bamko-Cran asbl, Bruxelles.